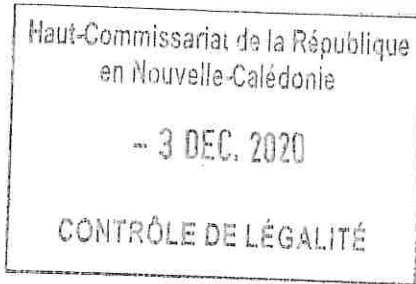




N° 2020/146
du 02 décembre 2020



DÉLIBÉRATION

portant attribution de subventions au profit d'associations culturelles

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°69/05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU le budget de l'exercice 2020,
- La commission de la culture consultée en sa séance du 27 octobre 2020,
- Sur proposition du Maire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Sont accordées au titre de l'exercice 2020 aux associations culturelles dont les noms suivent, les subventions ci-après :

ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT EN CFP
Association Écrire en Océanie	Aide à la publication des écrits	180 000 CFP
Association du Festival du Cinéma de La Foa	Fonctionnement	100 000 CFP
TOTAL		280 000 CFP

ARTICLE 2 :

Les dépenses sont imputées à l'article 6574 du budget communal.

ARTICLE 3 :

Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, des conventions de partenariat avec les différentes associations culturelles aidées.

ARTICLE 4 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province Sud, au Trésorier de la Province Sud, aux intéressés et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU

Multiple handwritten signatures of council members and the mayor, some overlapping the official seal.

POUR AMPLIATION
Païta, le 04 DEC 2020

- Registre.....1
- SAS.....1
- T.P.S.....1
- S.G.....1
- S.G.A.....1
- Service Dock Socioculturel.....1
- Service des Finances.....1
- TPS.....1
- Archives.....1
- Intéressés.....2
- Affichage.....2

CERTIFIÉ LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

03 DEC 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

04 DEC 2020

- 3 DEC. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général

Philippe MOUTON